SERVICES DE L'AUTOMOBILE

Vente Automobile

Un fixe et déprime

L'impact de la crise des semi-conducteurs se fait de plus en plus sentir sur la distribution automobile. En première ligne les vendeurs qui s'inquiètent de leur baisse de rémunération. En cause : délais de livraison à rallonge, véhicules indisponibles en commande, véhicules non conformes, VO qui ne rentrent pas.

La CFE-CGC alerte sur le risque de voir quitter la profession des salariés qui ne pourront pas attendre une hypothétique sortie de crise.

Il y a urgence.

A l'initiative de la CFE-CGC, l'ensemble des organisations syndicales de la branche des services de l'automobile a demandé le positionnement de la Commission paritaire sur l'article 6/04c de la convention collective qui traite du salaire mini mensuel des vendeurs en cas de rupture d'approvisionnement.

La CFE-CGC peut admettre que cet article s'apprécie entreprise par entreprise. Toutefois, il est temps qu'il soit mis en œuvre rapidement dans les entreprises concernées si nous voulons conserver le corps de vente formé par la branche et ne pas se retrouver à la fin de la crise des semi-conducteurs dans la situation de nombreuses branches qui ont perdu les compétences.

Si l'application de cet article est indispensable lorsque les délais de livraison s'accroissent, il est évident que cette mesure ne suffira pas compte tenu des salaires habituels de nos meilleurs vendeurs.

La CFE-CGC demande la négociation d'un accord d'activité partielle de longue durée afin de donner un outil supplémentaire aux entreprises de la branche à l'instar des constructeurs qui n'hésitent pas à utiliser le chômage comme amortisseur pour faire face à leurs difficultés. Cela permettra d'ajuster la présence des salariés au marché et d'amortir les baisses de rémunération en attendant la fin de la crise.

Contact presse :
Stéphane RIVIERE-référent CFE-CGC services de l'automobile 06.65.76.52.30